ONET LE CHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHATEAU

Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	25
Absent :	1
Procurations :	7
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le douze avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Philippe ABINAL (parti à 19h32 pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Virginie SEXTO (pouvoir à Christian MAZUC), Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Christine LATAPIE), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Mathieu GINESTET (pouvoir à Elisabeth GUIANCE)

Absent excusé : Amar GUENDOUZI

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

FIN/46-2023

Budget Principal
Versement de la subvention au budget annexe Réseau de chaleur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-1, L. 2224-2 et L. 2224-4,
Vu la délibération N°FIN/39-2023 du 12 avril 2023 du Conseil Municipal en date du 12 avril 2023 portant approbation de l'affectation du résultat 2022 du budget annexe Réseau de chaleur,
Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 3 avril 2023 (pour : 20 ; contre : 0 ; abstentions : 4)

ENTENDU que les activités de service public à caractère industriel et commercial (SPIC), quel que soit leur mode de gestion, sont strictement encadrées par la loi, afin de ne pas porter entrave à la concurrence. Ces activités sont soumises à un équilibre budgétaire strict, dont les conditions sont définies aux articles L. 2224-1, L. 2224-2 et L. 2224-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

ENTENDU que dans un objectif de transparence des tarifs et de vérité des prix, les recettes propres du service doivent couvrir l'intégralité de ses dépenses, à l'exclusion de toute prise en charge par le budget principal de la collectivité, sous forme de subvention d'équilibre ou de financement par le budget principal de certaines dépenses.

ENTENDU que néanmoins, l'article L. 2224-2 du CGCT prévoit trois cas pour lesquels une prise en charge par le budget principal devient possible :

- lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

ENTENDU que la délibération d'affectation du résultat 2022 du Budget annexe Réseau de chaleur N°39-2023 du 12 avril 2023 prend acte du versement d'une subvention à hauteur de 145 061,19 € par le budget général de la Commune, sur la base des dispositions de l'article L.2224-2 du CGCT.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre la délibération pour le budget principal et acter le versement de la subvention d'équilibre par le budget général à hauteur de 145 061,19 € pour l'exercice 2023.

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (27 pour ; 0 contre ; 5 abstentions : Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL) :

- **approuve le versement de la subvention d'équilibre pour un montant de 145 061,19 € du budget général au budget annexe Réseau de Chaleur pour 2023.**

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 14 AVR. 2023
Et de la publication le : 17 AVR. 2023